



Département des Landes

SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE
du marché n° 2025-01 portant sur des prestations
de services d'assurances « Responsabilité civile »**

Le Président du Syndicat Mixte Landes Océanes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée sur la plateforme de dématérialisation du Syndicat Mixte à compter du 26 mai 2025,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2025 à 15H00, aucun pli n'a été remis,

DECIDE :

Article unique :

- de déclarer infructueux le marché n° 2025-01 portant sur des prestations de services d'assurances « Responsabilité civile » pour le compte du Syndicat Mixte Landes Océanes.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 JUIL. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON